

## **Avis de mise à disposition du public.**

### **Modification simplifiée du PLU de la ville d'Hérouville-en-Vexin**

Par délibération n° 001/2021 du Maire d'Hérouville-en-Vexin en date du 11 janvier 2021, une mise à disposition du public relative à la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville d'Hérouville-en-Vexin est ouverte.

#### **Objet de la mise à disposition du dossier au public**

La procédure a pour objet la mise en œuvre des spécifications et adaptations réglementaires favorisant l'approche paysagère, architecturale et environnementale des constructions et aménagements au niveau de la zone UE.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de :

La mairie 3 rue du Poteau 95300 Hérouville-en-Vexin

Tél. : 01.34.66.54.31 Courriel : [contact@herouville-en-vexin.net](mailto:contact@herouville-en-vexin.net)

#### **Dates de la mise à disposition**

La mise à disposition a lieu **du 01/02/2021 au 03/03/2021.**

#### **Composition du dossier**

Le dossier mis à disposition comprend notamment :

- Une notice présentant le projet de modification simplifiée et l'exposé de ses motifs,
- Les avis des Personnes Publiques Associées sur ce projet de modification, et
- Les actes administratifs afférents à cette procédure.

#### **Modalités particulières liées à l'épidémie de COVID-19**

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente mise à disposition du public est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies.

Le dossier et le registre sont consultables à la mairie d'Hérouville-en-Vexin sur réservation.

Le port du masque (ou visière de protection) est recommandé pour la consultation du dossier et du registre.

Les mesures et gestes barrières sont à respecter (distance minimale d'un mètre, lavage de mains...)

Chacun est invité à privilégier l'utilisation numérique ou téléphonique des modes d'information, de participation et de communication définis.

Pendant toute la durée de la mise à disposition du dossier au public, le dossier et le registre sont consultables :

- Sur le site internet de la commune d'Hérouville-en-Vexin : [www.herouville-en-vexin.net](http://www.herouville-en-vexin.net)
- A la mairie d'Hérouville-en-Vexin du lundi au vendredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le samedi de 9h00 à 12h00 par créneau de 30 minutes ou d'une heure, sur des heures fixes à intervalle de 30 minutes (9h30, 10h00...)

En réservant préalablement le créneau au 01.34.66.54.31

### **Participation du public**

Pendant toute la durée de la mise à disposition, le public peut formuler ses observations :

- Sur le registre joint au dossier disponible en mairie,
- Par voie postale : à Monsieur le Maire, 3 rue du Poteau, 95300, Hérouville-en-Vexin,
- Par voie électronique à l'adresse suivante : [contact@herouville-en-vexin.net](mailto:contact@herouville-en-vexin.net)

(Objet : observations PLU, date, modification simplifiée du PLU...)

### **Issue de la mise à disposition**

À l'issue de la mise à disposition, Monsieur le Maire clôturera le registre des observations et présentera le bilan de la mise à disposition au Conseil municipal. Le Conseil en délibérera et adoptera le projet de modification simplifiée, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques des Personnes Publiques Associées et des observations du public, par délibération motivée.

### **En pièces jointes :**

- La délibération de mise à disposition du public
- L'avis de mise à disposition du dossier au public
- La notice de présentation
- Les avis des PPA
- Les actes administratifs afférents à cette procédure